



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délibération n°51 relative aux redevances

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 25 novembre 2025,

- VU la présentation des modifications relatives aux redevances, lesquelles ont été adressées en amont aux membres de l'Assemblée Générale
- VU l'approbation des modifications des tarifs des redevances par le Bureau réuni le 3 novembre 2025
- DÉCIDENT d'approuver les modifications des tarifs des redevances, telles que présentées lors de l'AG du 25/11/2025, *à l'unanimité*

Dijon, le 25/11/2025



Le président de Chambre de Métiers
et de l'Artisanat BFC